

Année scolaire 2022-2023

- Groupe : Atelier Espace jeux
- Motif : Inscription Inscription supplémentaire
- Modification d'inscription Liste d'attente
- Dès le : Rentrée scolaire Autre date :

HORAIRE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30 – 11h45					
13h30 – 17h45					

L'espace jeux est réservé aux enfants qui ont 2 ans révolus

L'atelier est réservé aux enfants qui ont 3 ans révolus ou qui les auront à la fin décembre de l'année scolaire en cours, **jusqu'à la 2ème Harmos, y compris.**

Nombre de demi-journées : Total mensuel : CHF

Données personnelles : vous êtes priés d'indiquer tous changements, merci.

Nom et prénom de l'enfant Date de naissance :

Rue et No : Allergies :

Localité : Poids :

Médicaments autorisés en cas de besoin : Paracétamol Arnica (à cocher, merci)

Coordonnées du père :

Nom et prénom :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Privé : Prof. : Mobile :

Coordonnées de la mère :

Nom et prénom :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Privé : Prof. : Mobile :

Email de la mère et/ou du père :

Facturation : je désire recevoir les factures par mail par courrier (à cocher, merci)

Si vous optez pour l'option « factures par courrier postal », un supplément de 3.- sera demandé.

Email pour facturation :

Numéro supplémentaire en cas d'urgence :

Nom et prénom :

La Frimousse

Téléphone :

HORAIRE :

Matin

Arrivée entre **07h30** et **08h30**

Départ entre **11h00** et **11h45**

Après-midi

Arrivée entre **13h30** et **14h30**

Départ entre **16h30** et **17h45**

Atelier (tous les jours sauf mercredi et vendredi matin) – **Espace jeux** (mercredi et vendredi matin)

1 demi-journée par semaine :	CHF 136.00 par mois
2 demi-journées par semaine :	CHF 255.00 par mois
3 demi-journées par semaine :	CHF 357.00 par mois
4 demi-journées par semaine :	CHF 442.00 par mois

CONDITIONS :

- Frais d'inscription, administratifs et cotisation à l'Association la Frimousse (1x par année scolaire), CHF 50.00;
- **Pour le bon fonctionnement de la Frimousse, l'écolage est payable d'avance et au plus tard** le 30 du mois pour le mois suivant, 11 fois par année;
- **En cas de retard de paiement, la Frimousse se réserve le droit de prendre des mesures allant jusqu'à l'exclusion de l'enfant;**
- Les entrées et départs se font le 1^{er} de chaque mois (aucun remboursement ne sera accordé en cas de départ prématuré);
- Les départs se font le **1^{er} de chaque mois** et doivent être annoncés **1 mois à l'avance**. L'écolage est dû tant que le départ n'a pas été annoncé par écrit (formulaire à disposition sur le site internet);
- Toutes les vacances sont payantes, sauf le mois de juillet;
- Les maladies et les congés supplémentaires n'entraînent pas de réduction ou de compensation.
- Les absences doivent être signalées rapidement. Si un enfant est introuvable, malgré les recherches des éducatrices, nous nous permettons d'appeler la police, en ultime solution.

Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance des conditions, du tarif ci-dessus ainsi que du règlement de fonctionnement.

Lieu et date : Signature :

Atelier & Espace Jeux

Céline Mast d'Aprile

Comptabilité

Carmen Carrasco